

1ER GRAND PRIX SENIOR du Racing Club de France

4 au 5 Mai 2019

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux du Vade-mecum Sportif 2019 édité par la FFGolf.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère licenciés à une fédération reconnue ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

Le champ de l'épreuve comprendra 120 joueurs. (90 Messieurs et 30 Dames)

Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront sélectionnés selon le cahier des charges des Grands Prix Fédéraux Seniors. L'index pris en compte sera celui à la clôture des inscriptions, le mardi 16 Avril. La liste des joueurs retenus sera publiée le lundi 22 Avril sur <http://rcf-laboulie.com>

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit

- 1/3 des joueurs maximums retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Série Messieurs : repères blancs

Série Dames : repères rouges

Le comité d'organisation disposera de 12 wild-cards (incluses dans les 120 joueurs). Ces wilds-cards seront attribuées par le club organisateur en accord avec la Ligue de Paris.

Contrôle antidopage : Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire conformément aux articles L.3611-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

2. FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour - classement sur l'addition des 2 tours.

A l'issue des 2 tours, en cas d'égalité pour la première place, un play-off trou par trou aura lieu afin de déterminer le vainqueur. Le play-off sera joué immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Les conditions du play-off seront déterminées par le comité de l'épreuve.

3. JOUEURS

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- Être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grand Prix / Trophée Seniors antérieurs
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur

1ER GRAND PRIX SENIOR du Racing Club de France

4 au 5 Mai 2019

- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription

4. DEPARTS

Les départs se feront du trou n°1 uniquement. Les joueurs seront répartis par le comité de l'épreuve. Les départs se feront dans l'ordre du dernier mérite amateur seniors disponible.

Pour le 2^{ème} tour, les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats.

Les départs seront consultables sur <http://rcf-laboulie.com>

5. ENGAGEMENTS

Les engagements devront parvenir par courrier à l'adresse suivante :

**Golf de la Boulie
Grand Prix Seniors
78000 VERSAILLES**

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le nom, prénom, téléphone, numéro de licence et incluent les droits d'inscriptions. Les engagements devront être parvenus au secrétariat du golf accompagnés du règlement par courrier au plus tard le mardi 16 Avril.

| | |
|-------------------------------|----------|
| Seniors et joueurs étrangers: | 80 Euros |
| Membres du club : | Offert |

La journée d'entraînement sera le vendredi 3 mai.

6. COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre inférieur de jours, de diminuer ou d'augmenter le nombre de joueurs retenus tout en respectant le cahier des charges fédéral.

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

